



Résumé de la Boussole Stratégique du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest

REPAO

DRAFT



**Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
- REPAO -**

Sicap Liberté IV Villa n 5000 B.P. 7329
Soumbédioune Dakar (Sénégal)

Téléphone : (221) 825 27 87 / Fax : (221) 825 27 99

Site web : www.enda.diapol.org –

E-mail : repao@orange.sn / repao@endadiapol.org

Sommaire

Préambule

1. Présentation succincte du contexte global

- 1.1. Milieu marin et potentiel exploitable
- 1.2. Une population de plus en plus nombreuse et urbanisée.
- 1.3. Des aménagements à risques écologiques sous-estimés.
- 1.4 Une mondialisation de plus en plus accélérée.
- 1.5. Un pôle mondial de matières premières.
- 1.6. Le risque des déchets toxiques et des activités polluantes.
- 1.7. Le développement du tourisme de masse.
- 1.8. Un environnement en péril.
- 1.9. Les incertitudes liées aux évolutions du climat

2. L'analyse des causes et des dynamiques en cours.

- 2.1. Les enjeux liés à l'accès aux ressources halieutiques
- 2.2 Les enjeux liés à l'accès aux marchés
- 2.3. Les enjeux liés à la construction d'unités de pêche viables et développables
- 2.4. Les enjeux liés à la cohérence des politiques publiques
- 2.5. Les enjeux liés à la participation des acteurs

3. Pourquoi la mise en place d'un réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest ?

- 3.1. Le projet politique du REPAO
- 3.2. Les missions
- 3.3. Les objectifs
- 3.4. Les axes d'intervention

Préambule

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹ couvre un vaste ensemble de 6,13 millions de km² abritant une population de 230 millions d'habitants. Disposant d'un important réseau hydrographique (deux fleuves continentaux, une multitude de petits fleuves côtiers et rivières, de lacs naturels ou artificiels), et d'un littoral de 6135 km (souvent précédé de lagunes, auquel correspond une Zone Economique Exclusive (ZEE)² de 2 016 900 km²), elle représente un potentiel halieutique certain, valorisé par un secteur pêche important économiquement et socialement :

- Économiquement, ce secteur contribue de manière significative au PIB de la plupart des pays et, représente pour les Etats côtiers une source non négligeable de recettes en devises par les exportations³ et les redevances et/ou contreparties financières des différents accords de pêche passés avec d'autres pays ou zones économiques (Union Européenne notamment).
- Socialement ce secteur joue un rôle essentiel dans la couverture des besoins en protéines animales des populations à faible pouvoir d'achat dans leur grande majorité, et représente un nombre d'emplois et auto emplois appréciables dans un contexte de chômage.

Essentiellement pratiquée dans la première moitié du XXe siècle par des populations autochtones spécialisées pour satisfaire aux besoins des marchés locaux, la pêche a ensuite connu une progression remarquable liée au développement concomitant des marchés et des transports. Depuis le début du XXIe siècle elle connaît une baisse des captures pouvant s'expliquer par la surexploitation liée à un marché en pleine expansion (forte croissance de la population, urbanisation rapide et mouvements de populations vers les zones littorales, mondialisation du marché), aux changements climatiques et aménagements hydro agricoles modifiant les écosystèmes, à la hausse des prix du carburant limitant l'effort de pêche et à une administration insuffisante du secteur. Dans ce contexte est mis en place le « Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest » (REPAO) qui a pour ambition de mettre en relation les différents groupes d'acteurs de la pêche de cette sous région⁴ afin de construire une vision commune du futur et d'identifier des axes de politique sectorielle conciliant la recherche de compétitivité sur les marchés mondiaux, la satisfaction des besoins alimentaires des populations nationales et la conservation durable des ressources halieutiques. Conscient de l'immensité et de la diversité (écologique et politique) du champ à couvrir, le REPAO a inscrit son intervention dans l'un des trois sous-ensembles⁵ de l'Afrique de l'Ouest, c'est à dire les sept pays de la CSRP⁶. Une première série d'études réalisées sur les pêches maritimes dans 6 des 7 pays de la CSRP lui ont permis de préciser concrètement sa méthodologie d'intervention présentée ci-après.

¹ Instituée en 1975 par le traité de Lagos, cette organisation est destinée à favoriser le développement économique, social et culturel des 16 pays fondateurs : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

² ZEE : Zone économique exclusive. La Convention des Nations Unie sur le Droit de la Mer de Montego Bay, 1982, établit une ZEE de 200 miles (371 km) à l'intérieur de laquelle l'Etat côtier est souverain en matière d'exploitation des ressources naturelles, en particulier la pêche, mais aussi le pétrole.

³ Pour le Sénégal et la Mauritanie, les exportations de produits halieutiques constituent le premier poste dans les exportations totales du pays. Elles fournissent respectivement 30% et 45% des valeurs des exportations totales du pays.

⁴ Pêcheurs artisans, pêcheurs industriels, transformateurs, mareyeurs, institutions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, partenaires au développement etc.

⁵ Ce découpage provisoire n'est qu'indicatif et pourra être modifié selon les opportunités.

⁶ La Commission sous régionale des pêches (CSRP) a été créée le 29 mars 1985 par le cap Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal ; ultérieurement la Guinée (1987) et la Sierra Léone (2004) y ont adhéré à leur tour.

1. Présentation succincte du contexte global

1.1. Milieu marin et potentiel exploitable

Deux sous-ensembles sont identifiables dans la sous région ouest africaine: le sous-ensemble Sud correspondant aux côtes de 5 pays côtiers du Golfe de Guinée⁷ (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria) et le sous-ensemble Ouest plus riche que le précédent. La zone d'intervention du REPAO s'intègre dans la région « Centre-Est atlantique » qui s'étend depuis le Détroit de Gibraltar jusqu'à l'embouchure du Congo⁸. Son littoral, long de 6135 km (souvent précédé de lagunes), correspond à une Zone Economique Exclusive (ZEE)⁹ de 2 016 900 km² représentant un potentiel halieutique certain mais hétérogène.

Le sous-ensemble Ouest qui nous intéresse particulièrement correspond au littoral de sept pays (Cap-Vert, Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone et Libéria) pouvant être découpé en quatre segments

- **Mauritanie – Sénégal – Gambie – Guinée Bissau** : Pendant la saison sèche (de novembre à juin), le courant froid des Canaries, lié à l'alizé maritime, provoque des remontées d'eaux froides profondes riches en matières minérales (upwelling). À partir de juin, le contre-courant équatorial (également connu sous le nom de « *courant guinéen* »), lié à la mousson, provoque l'accumulation d'eau chaude (piling-up) le long des côtes spécialement au sud du Cap-Vert. L'alternance de ces courants saisonniers est un des fondements essentiels de la richesse et de la variété de la faune marine, auquel s'ajoute les importants apports terrigènes des fleuves Sénégal et Gambie. Cette côte est considérée comme l'une des plus riches du monde
- **Guinée – Nord Sierra Leone** : Plus au sud, la zone économique exclusive (Z.E.E.) guinéenne se trouve à l'interface des systèmes hydrodynamiques sénégal-mauritanien et du golfe de Guinée. Elle se caractérise par son plateau le plus large de l'Afrique de l'Ouest (jusqu'à deux cents kilomètres au droit de la côte) précédé d'un littoral à mangrove¹⁰ dense soumis à un régime tropical humide de transition à deux saisons très marquées (chaude et sèche, chaude et humide). Le nord de cette Z.E.E bénéficie, en saison sèche, de la descente des eaux des Canaries, riches en éléments nutritifs, fertilisant les eaux superficielles et favorisant le développement du phytoplancton. En saison des pluies¹¹, de juin à octobre, la source d'enrichissement n'est plus océanique mais continentale. Les fleuves côtiers, pauvres en matières minérales et organiques, ont un puissant effet mécanique de lessivage sur la mangrove. En remettant en suspension les éléments nutritifs piégés dans les vases côtières, ils permettent une production primaire élevée par rapport aux autres

⁷ **Golfe de Guinée** : Golfe de l'océan Atlantique Sud baignant les côtes de l'Afrique occidentale et centrale du cap des palmes à la limite de la Côte d'Ivoire et du Libéria à l'embouchure de l'Ogooué au Gabon. Actuellement, avec la mise en valeur des gisements de pétrole offshore du bassin angolais, cette limite initiale est souvent reportée plus au sud, à l'embouchure de la rivière *cunene* servant de frontière entre l'Angola et de la Namibie. Les pays riverains selon la première interprétation sont : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, São Tomé e Príncipe et le Gabon ; selon la seconde interprétation, il faut y ajouter le Congo, la République Démocratique du Congo et l'Angola.

⁸Découpage FAO.

⁹ **ZEE** : Zone économique exclusive. La Convention des Nations Unie sur le Droit de la Mer de Montego Bay, 1982, établit une ZEE de 200 miles (371 km) à l'intérieur de laquelle l'Etat côtier est souverain en matière d'exploitation des ressources naturelles, en particulier la pêche, mais aussi le pétrole.

¹⁰ Rappelons que la région allant de la Gambie à Freetown était désignée à la fin du XIX^{ème} siècle sous le vocable des "*rivières du Sud*".

¹¹ Les précipitations avec quatre mille millimètres à Conakry figurent parmi les plus fortes de l'Afrique de l'Ouest côtière.

systèmes sans upwelling. De plus, ils ouvrent une seconde voie d'enrichissement avec l'apport massif dans la zone côtière de détritiques qui peuvent nourrir certains organismes. Le Nord du littoral Sierra Léonais inclut l'extrémité du plateau guinéen, au-delà le plateau se réduit considérablement et les eaux sont soumises au système hydrodynamique du golfe de Guinée potentiellement plus pauvre.

- **L'archipel du Cap-Vert**, composé de 10 îles et 18 îlots, se particularise par sa ZEE la plus étendue de la sous région (734 265 km²). D'origine volcanique, ces îles se caractérisent par leur plateau continental étroit et de grandes profondeurs. Ne bénéficiant pas d'un système hydrodynamique particulièrement favorable comme les précédents, son potentiel global est limité (35 000 tonnes) mais diversifié
- **Sud Sierra Leone et Libéria** (côte des graines) correspondant à une interface entre eux ce premier sous-ensemble et celui du golfe de Guinée correspond à des zones à permanence d'eau chaude plus pauvre en termes de potentiel halieutique.

1.2. Une population de plus en plus nombreuse et urbanisée.

Les zones côtières (secteurs à moins de 100 kilomètres du littoral et moins de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer) comptent 1,2 milliard d'habitants, soit un cinquième de la population mondiale. La densité de population moyenne est trois fois supérieure à la moyenne mondiale dans les zones côtières, et, depuis plusieurs décennies, la croissance démographique y est plus rapide qu'à l'intérieur des terres.

L'Afrique de l'ouest, longtemps restée parmi les régions les moins urbanisées du monde, connaît aujourd'hui des taux record de croissance urbaine (supérieurs à 5%). Ces processus d'urbanisation se concentrent, pour l'essentiel, sur la zone côtière (50% de la population ouest africaine en 2010). Générant déforestation, érosion côtière, flux polluants et surexploitation des ressources marines, cette concentration a un impact important sur les écosystèmes côtiers et donc la pêche.

Sécheresse, pauvreté et manque de terres ont entraîné de larges **mouvements migratoires** non seulement vers les villes mais également vers le littoral¹² où les migrants ont pu exercer des activités liées au secteur de la pêche plus facile d'accès. De ce fait, l'érosion littorale est intensifiée notamment les prélèvements de sable, la construction d'installations portuaires, le dragage, la destruction des mangroves et les modifications du régime des eaux résultant de la construction de barrages pour l'irrigation et la création d'une puissance hydroélectrique. La quasi-totalité des grandes villes, des plantations agricoles, des installations portuaires, des aéroports et des industries, ainsi que d'autres parties des infrastructures socio-économiques est située sur les côtes ou à proximité.

Tous ces constats correspondent à des réalités aisément vérifiables aujourd'hui dans toutes les agglomérations côtières. Il faut bien avoir conscience que la gravité de ces constats pourrait être croissante au regard des projections démographiques des pays côtiers de la sous région: 246 millions aujourd'hui, 434 millions en 2050 soit un quasi-doublement (x 1,8) en 40 ans (Cf. tableau n°1) et de la propension avérée aux migrations vers les côtes des populations nationales et des pays enclavés limitrophes.

¹² À titre d'exemple, 70 % de la population sénégalaise vit aujourd'hui à proximité de la mer.

Tableau n°1: Evolutions des populations des pays riverains de l'Afrique de l'Ouest¹³

Pays \ Année	1970	2010	2050
Cap vert	267	567	812
Mauritanie	1262	3520	7497
Sénégal	4158	11859	21589
Gambie	469	1680	2905
Guinée-Bissau	3897	9990	19591
Guinée Conakry	584	1827	4719
Sierra Leone	2657	5859	10339
Libéria	1387	4130	9821
Cote d'Ivoire	5 310	19 777	27 572
Ghana	8 983	24 312	39 548
Togo	2 138	6 977	10 005
Bénin	2 828	9 793	21 589
Nigeria	51 857	145 991	258 478
Total	85797	246282	434465

1.3. Des aménagements à risques écologiques sous-estimés.

Pour répondre aux besoins du secteur agricole (production de denrées alimentaires et/ou d'exportation) et énergétiques d'une industrie et population en expansion, de nombreux états ont opté pour la mise en valeur de leurs ressources hydrauliques par la création de lacs pour alimenter en eau des périmètres aménagés et/ou produire de l'énergie électrique et/ou empêcher la remontée des eaux salées dans les fleuves et rivières.

Création d'importantes aires d'eau stagnante, régulation et pérennité des débits ont généré des transformations profondes des écosystèmes hydrographiques en termes de flore et faune. Si les réservoirs permettent une augmentation des ressources halieutiques, ils entraînent généralement son appauvrissement en termes de diversité notamment par l'introduction d'espèces dominantes jugées plus productives. En aval, ils provoquent de profondes transformations liées au changement des débits saisonniers, à la nitrification des eaux et à la diminution des apports terrigènes de l'amont. Dans les eaux maritimes, ces transformations peuvent entraîner de profondes mutations par l'amenuisement des apports nutritifs des eaux se jetant en mer.

¹³ Source : Base de données PNUD.

Pour se doter d'infrastructures répondant à leurs besoins d'importation et d'exportation, les Pays de la sous région ont dû se doter de structures et d'aménagements portuaires entraînant de profondes perturbations au niveau des écosystèmes littoraux (influence sur les courants côtiers, destruction de l'habitat marin, flux polluants). Généralement conduits par le seul souci d'efficacité économique, ces travaux ont été décidés et réalisés sans souci de leurs impacts environnementaux sur l'univers littoral et lagunaire.

1.4 Une mondialisation de plus en plus accélérée.

Par ailleurs, depuis 1989, la chute du mur de Berlin a donné un formidable coup d'accélérateur à une **mondialisation** en gestation depuis plusieurs siècles. Puissant mouvement d'ouverture et d'interdépendance des économies et des sociétés à l'échelle de la planète, la mondialisation apparaît à la fois comme un immense espoir et un terrible danger pour l'humanité. En termes de transport maritime elle se traduit par un fort accroissement des flux et donc des risques de pollution. Au niveau du secteur pêche, si elle a permis à la pêche artisanale d'obtenir des meilleurs prix par l'accès à des marchés plus riches, elle a également entraîné l'arrivée de flottilles étrangères de pays limitant l'effort de pêche chez eux pour ménager leur environnement marin (cas de l'Union Européenne) ou recherchant des sources nouvelles d'approvisionnement pour répondre aux besoins d'un marché en expansion rapide (pays asiatiques).

1.5. Un pôle mondial de matières premières.

Deux tiers des énergies fossiles mondiales sont transportés par bateau, et le transport maritime ne cesse d'augmenter. Avec ses 24 milliards de barils de **pétrole** de réserve, le golfe de Guinée est en train de devenir un pôle mondial de la production off-shore. Sur les 9 millions de barils produits journallement, sur l'ensemble du continent africain, 5 proviennent du Golfe de Guinée. Ces chiffres devraient augmenter au cours des prochaines années avec l'entrée en production de nouveaux gisements. Par ailleurs, les prospections en cours démontrent des potentialités sur les autres pays de la sous région (Mauritanie et Pays enclavés sahéliens). De toute évidence, le développement et l'extension géographique de ces activités pétrolières entraîneront des risques écologiques majeurs pour le milieu marin, littoral et les eaux douces à tous les niveaux de l'exploitation (de la prospection au transport). En outre, à mesure que s'épuisent les gisements pétroliers et gaziers offshore, les rejets polluants par unité produite augmentent, ce qui accroît les risques sur les stocks de pêche.

Par ailleurs, les différents pays de la sous région et du golfe de Guinée disposent d'importantes **ressources forestières et minières**, (bois précieux, fer, manganèse, cobalt, chrome, cuivre, etc.) et sont producteurs de **denrées agricoles** (arachide, coton, cacao, café, huile de palme, huile d'arachide etc.) Toutes ces productions entraîneront une forte intensification du trafic maritime et des risques écologiques y afférents sans compter les risques liés aux rejets en mer de flux polluants.

1.6. Le risque des déchets toxiques et des activités polluantes.

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 300 millions de tonnes de déchets toxiques sont produits chaque année dans les pays industrialisés. Ce nombre, astronomique, est révélateur des enjeux liés à leur élimination. Depuis le 5 mai 1992, date de son entrée en vigueur, la convention de Bâle, régle les transferts de déchets dangereux entre

les contrées développées et celles en développement¹⁴. En 1995 cette convention a rendu illégale l'exportation de déchets toxiques des pays développés vers les pays en développement ; ceux-ci ne disposant pas des moyens d'éliminer ces déchets dans les règles.

Si elle a permis de réduire le phénomène, cette interdiction ne l'a pas totalement éliminé car le trafic de déchets fait toujours l'objet d'un commerce lucratif. Ces transferts de déchets concernent particulièrement les déchets industriels dangereux et divers produits périmés ou en fin de vie de trois types de produits: les produits chimiques, les déchets électroniques, les déchets radioactifs.

Les entreprises occidentales peuvent juger qu'il est plus rentable pour elles de transférer, de manière illégale ou légale, leurs déchets toxiques et activités polluantes pour ne pas avoir à payer leurs coûts (économique et sociale) de gestion en Occident. L'Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest, est menacé par ces transferts comme l'a démontré récemment le cas des déchets toxiques débarqués à Abidjan. Les immenses étendues désertiques peuvent être des lieux discrets pour ces stockages mais les coûts de transport des déchets pondéreux privilégient la proximité des lieux de débarquement (les ports). Par ailleurs, les concentrations de population sur le littoral génèrent d'immenses besoins en matière de création d'emplois et y privilégient naturellement la localisation des activités polluantes.

Ces risques ne sont pas encourus seulement par le milieu littoral et maritime. Les stockages se font généralement sur la terre ferme où la dégradation de leurs emballages entraîne à plus ou moins court terme la pollution de la nappe phréatique.

Par ailleurs, les transferts de technologies liées au traitement des déchets toxiques ou à la délocalisation d'activités polluantes représentent un autre risque majeur pour l'environnement. Les matériels proposés dans les pays en développement (incinérateurs, industrie du chlore ou des engrais, centrales à charbon, centrales nucléaires, etc.) peuvent avoir des incidences considérables sur l'environnement. La plupart de ces industries privilégient des sites auprès des eaux pour pouvoir y pomper l'eau et rejeter leurs effluents.

1.7. Le développement du tourisme de masse.

Le développement du tourisme de masse liée à la mondialisation entraîne la création de structures d'accueil et d'activités liées à l'exploitation de cette source de devises. Dans leur quête de sites intéressants, les promoteurs s'installent d'abord en fonction de leurs intérêts immédiats sans grand souci pour les populations littorales et la gestion durable de l'environnement. Ainsi ont été dévastés des frayères et autres sites vitaux pour la flore et faune marine. D'autre part, les bateaux de croisière produisent des millions de litres d'eaux usées, ainsi que des tonnes de déchets solides. Des études de plus en plus nombreuses établissent un lien entre le rejet en mer des déchets des navires et la prolifération des algues nocives, les «zones mortes» appauvries en oxygène, la disparition des bancs de crustacés, et la destruction de la vie animale.

¹⁴ «Les mouvements trans-frontières de déchets dangereux doivent être réduits au minimum, conformément à leur bonne gestion environnementale. Ils doivent être traités et éliminés aussi près que possible de leur source de production. Enfin, leur production doit être réduite et minimisée à la source. »

1.8. Un environnement en péril.

Les milieux maritimes et côtiers connaissent de multiples agressions d'origine anthropiques liées aux migrations vers les côtes d'une population en pleine expansion, à une urbanisation accélérée, à la mise en place d'équipements, aux activités liées à la mise en valeur des ressources pétrolières, au transport de matières premières, au développement du tourisme de masse, au stockage de déchets toxiques et à la délocalisation d'activités polluantes.

De toute évidence, ces multiples agressions ont et auront de plus en plus un impact sur les ressources halieutiques surexploitées et affaiblies par la dégradation de leur milieu de vie. Conscients des dangers encourus par cette pression anthropique¹⁵ croissante, les états côtiers de l'Afrique de l'Ouest ont opté pour la mise en place d'**aires marines protégées**. Aujourd'hui on dénombre quatorze parcs et deux réserves de biosphère couvrant deux millions sept cent mille hectares (terrestres et marins) et abritant 170 000 habitants.

1.9. Les incertitudes liées aux évolutions du climat

Selon le rapport des délégués du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec, IPCC en anglais) de quelque 124 pays, réunis à Bruxelles en avril 2007, les conséquences du réchauffement apparaissent dramatiques pour les écosystèmes et les populations de la planète. D'ici à 2080, 30 % des espèces animales et végétales sont menacées d'extinction irréversible, 3,2 milliards d'humains seront exposés à des pénuries d'eau sévères et 600 millions à la faim en raison de sécheresses, de la dégradation et de la salinisation des sols, qui devrait réduire les rendements agricoles de 20 %.

100 millions de personnes vivant à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer risquent de perdre leur habitat et leur mode de vie, du fait de la montée du niveau des océans, qui devrait atteindre 20 à 60 centimètres d'ici à 2100. Chaque année, deux à sept millions de personnes supplémentaires pourraient subir des inondations, notamment dans les grands deltas d'Afrique de l'ouest, d'Asie ou du Mississippi. De quoi provoquer l'exode de millions de réfugiés.

Si l'on mesure mal les impacts des changements climatiques en cours, l'on peut d'ores et déjà prévoir, avec une forte probabilité, les tensions et conflits générés par les mouvements de population consécutifs aux difficultés d'adaptation à des écosystèmes en pleine mutation.

La concentration humaine dans les zones côtières soulève trois problèmes majeurs :

- (i) Comment gérer les pressions croissantes exercées sur l'environnement par les changements d'utilisation des terres, la pollution, l'aquaculture, etc.?
- (ii) Comment organiser l'habitat, dans ces zones, de manière à limiter le nombre d'habitants exposés à l'élévation du niveau de la mer, aux grandes tempêtes et aux autres effets prévus du changement climatique ?
- (iii) Comment trouver un équilibre entre les demandes de permis d'exploitation du littoral qui émanent de multiples activités économiques souvent antagonistes, telles que le transport maritime, les activités extractives, le tourisme, la pêche et l'aquaculture ?

Hormis le risque de montée des eaux, les autres conséquences des actuelles évolutions climatiques sur le milieu marin ne sont pas encore parfaitement identifiées notamment en termes de ressources halieutiques. Vont-ils freiner les effets d'upwelling et provoquer un

¹⁵ Pression que les hommes exercent sur les ressources. Surexploitation. Surpêche

réchauffement des eaux peu propices aux ressources halieutiques ? Cette hypothèse n'est pas à exclure et impose des anticipations, notamment en termes de développement des capacités d'adaptation des acteurs du secteur pêche, plus particulièrement les pêcheurs et mareyeurs/ses.

2. L'analyse des causes et des dynamiques en cours.

Depuis le début du XXI^e siècle la pêche connaît une baisse des captures liée à une surexploitation des ressources halieutiques résultant des politiques de gestion des pêches (inadéquates, incohérentes ou non durables), à l'existence d'une capacité de capture surdimensionnée par rapport à l'état de la ressource. Cette capacité de capture excédentaire est liée à la montée de la demande de produits halieutiques qui a doublé au cours des 30 dernières années (45 millions de tonnes en 1973 ,100 millions de tonnes aujourd'hui, 128 millions de tonnes prévues en 2020). Cette forte progression résulte. à la fois de :

- La transformation des modes alimentaires des pays occidentaux s'orientant vers une consommation accrue de produits halieutiques¹⁶ ,
- La croissance démographique mondiale accroissant naturellement le nombre de consommateurs.
- L'urbanisation facilitant la mise en place de filières efficaces des lieux de pêche vers les centres de consommation que sont les villes.
- Du moindre coût des protéines animales d'origine halieutique par rapport aux produits carnés (volailles, bovins, ovins, caprins et porcins notamment)
- Des flux migratoires des campagnes vers les villes et zones côtières perçues comme plus hospitalières.

Généralisant des marchés importants, ces différents facteurs ont entraîné :

- La mise en place de **flottes industrielles** permettant à certains pays occidentaux et asiatiques, ayant atteint des seuils dangereux pour la durabilité des ressources halieutiques de leurs ZEE, de pêcher légalement (au travers d'accords de pêche avec les pays riverains) ou illégalement (cas des navires pirate) dans l'ensemble des océans du monde. La sophistication de bon nombre de ces armements laisse peu de chances aux poissons qui sont aisément repérés (Radars, sondes, sonars, survol aérien) et/ou regroupés (DCP non amarré avec balises) avant d'être littéralement aspirés par des engins redoutables (Chalut de fond, chalut pélagique, chalut-bœuf, senne tournante) sans distinction de taille (notamment les juvéniles) ni d'espèces (appauvrissement des chaînes alimentaires). Au fur et à mesure de la raréfaction des ressources de surface , ces armements pêchent de plus en plus au delà de 1 000 m à la recherche de nouvelles espèces à commercialiser. À noter, qu'un bon nombre bénéficie de subventions de leur pays d'origine et/ou ont accès à des carburants détaxés).
- Le développement de la pêche côtière, notamment de la **petite pêche côtière**, par les migrants trouvant un gagne-pain facile d'accès d'abord comme matelot puis, pour les plus entreprenants, comme patron pêcheur avant de devenir éventuellement propriétaire de pirogues plus ou moins sophistiquées.

¹⁶ Rappelons que les problèmes de santé (obésité, cholestérol, etc.) et les crises liées à la « vache folle » puis aux « gripes aviaires » ont beaucoup contribué au développement de la consommation des produits halieutiques jugés moins dangereux.

- L'accès aux marchés occidentaux, beaucoup plus rémunérateurs, a permis à un certain nombre de pêcheurs artisanaux de s'ériger en armateurs, propriétaires de grandes pirogues glaciaires, leur permettant d'exploiter plus **au large** et plus loin avec des engins plus productifs (Senne tournante, grande palangre, etc.).

Ainsi, la mise en place progressive de ces trois types de pêche (hauturière, pêche au large et petite pêche côtière) dotés d'engins de pêche de plus en plus efficaces a permis d'exploiter les principales zones océaniques et d'entraîner une surexploitation globale.

Ces dynamiques internes au secteur des pêches se combinent avec d'autres dynamiques externes liées à l'équipement et à l'aménagement du territoire (Aménagements hydro agricoles et/ ou hydroélectriques pour les eaux continentales, urbanisation, installations portuaires, équipements touristiques, réseau routier, traitement des eaux usées, gisements pétroliers, pollution incontrôlée, etc.) pour progressivement perturber les écosystèmes abritant les ressources halieutiques.

Tous ces facteurs conditionnant à des degrés plus ou moins élevés, l'évolution des ressources halieutiques sont peu ou pas conduits de manière harmonisée. Généralement, le cloisonnement est de rigueur et la règle du « *chacun pour soi* » est d'autant plus de mise qu'a chacun d'eux correspond des intérêts financiers spécifiques.

De ces faits, les secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest doivent faire face à plusieurs types d'enjeu:

- ↪ **Les enjeux liés à l'accès aux ressources halieutiques**
- ↪ **Les enjeux liés à l'accès aux marchés**
- ↪ **Les enjeux liés à la construction d'unités de pêche viables et développables**
- ↪ **Les enjeux liés à la cohérence des politiques publiques**
- ↪ **Les enjeux liés à l'organisation des acteurs et leur participation**

2.1. Les enjeux liés à l'accès aux ressources halieutiques

Des reports d'effort de pêche importants sont aujourd'hui notés dans l'exploitation des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest des espèces pélagiques (surtout consommées localement) aux espèces démersales côtières (surtout destinées à l'exportation). La forte position à l'exportation des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest a orienté les pêcheurs artisans et industriels vers l'exploitation des espèces destinées aux marchés extérieurs. De même, les Etats de la sous région sont amenés à signer des accords de pêche dits commerciaux avec des pays tiers pour bénéficier de contreparties financières dont l'importance par rapport aux budgets est variable selon les pays. Ces accords de pêche permettent aux pays tiers de délocaliser leurs surcapacités de pêche et/ou d'assurer directement l'approvisionnement de leurs marchés. Dans un contexte caractérisé par la raréfaction des ressources et même par une menace de rupture biologique pour certains stocks surexploités, on note une ruée des acteurs pour une exploitation encore plus exacerbée des ressources halieutiques. Le « profit immédiat maximal » semble être la seule préoccupation des acteurs sans aucune précaution sur la durabilité. Du coup surgissent des tensions entre acteurs (entre pêcheurs artisans, pêcheurs artisans et industriels, pêcheurs nationaux et étrangers) pour accéder aux ressources, mais aussi des tensions tant au niveau de la sécurité alimentaire qu'à celui des ressources.

2.2 Les enjeux liés à l'accès aux marchés

Les pays de la sous-région appartiennent au groupe des ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), qui bénéficient d'avantages tarifaires d'accès au marché européen (il s'agit d'un régime d'exonération de droits de douane à l'entrée du marché européen pour la plupart des produits des pays ACP). Ces pays exportent jusqu'à 80 % de leurs produits halieutiques sur le marché européen grâce aux préférences commerciales. Ces dernières sont aujourd'hui menacées avec la nouvelle Convention de Cotonou qui introduit aussi le principe de réciprocité dans les conditions d'accès aux marchés. Cette Convention se conforme aux règles de l'OMC qui veulent que les pays en développement bénéficient des mêmes conditions d'accès au marché. La compétitivité des produits halieutiques sur le marché européen a nettement baissé à cause de l'érosion progressive des tarifs douaniers appliqués aux autres pays non ACP et à l'initiative TSA (Tout Sauf les Armes) qui permet aux PMA de bénéficier des mêmes exonérations douanières. L'accès des produits halieutiques africains sur le marché européen est réellement menacé à l'horizon de 2008. Des fonctions économiques essentielles jouées par la pêche risquent d'être fortement perturbées avec la chute très probable des recettes d'exportation et des pertes d'emploi si des alternatives ne sont pas trouvées. Pour éviter cette situation il faudrait nécessairement passer par une diversification des marchés et des produits exportés. Les négociations à l'OMC sur la question des subventions pour la pêche constituent un enjeu de taille pour permettre aux pays africains de préserver encore des parts de marché et de ne pas subir une concurrence déloyale des exportations subventionnées des pays développés. Le commerce africain de produits halieutiques, loin d'être un « repli sur soi » est une des alternatives crédibles pour permettre aux pays côtiers d'accroître leurs revenus d'exportation, au vu des fortes potentialités que renferme ce marché. La diversification des marchés devrait conduire ces pays à étudier de nouveaux marchés et à pénétrer moins timidement les marchés asiatique et américain.

2.3. Les enjeux liés à la construction d'unités de pêche viables et développables

Malgré une production croissante, les coûts d'exploitation augmentent pour les unités de pêche au détriment de la rentabilité et de la durabilité économique. Les unités de pêche bénéficient plus de l'effet-prix non relayé par la restauration des ressources. Enfin, la croissance par l'exportation, crée aussi les conditions d'une dépendance économique vis-à-vis des pays importateurs, sans que pour autant le commerce de la pêche (tous segments confondus) soit valorisé, renforcé, structuré et puisse notamment appréhender de nouveaux marchés ou de nouveaux types de consommateurs. Les effets des politiques publiques pour la modernisation de la pêche ; soutien à la distribution d'intrants et d'équipements, des subventions à l'exportation et le maintien d'un régime de détaxes sur les moteurs, engins de pêche et carburants ont encouragé les unités de pêche à accroître leurs capacités et à accentuer leurs efforts de pêche en vue de desservir les marchés extérieurs.

La recherche de profits rapides a également conduit les unités de pêche à développer des stratégies de rente dans certains segments qui n'ont pas aidé à leur renforcement ou à leur modernisation. La croissance par l'export n'apparaît alors que grâce à l'effet-prix alors qu'en même temps les rendements par espèce stagnent ou régressent. D'une part, la capitalisation du secteur s'accroît anarchiquement (redéploiement, « dumping écologique » et augmentation de l'effort de pêche – accroissement du nombre d'unités de pêche productives). En revanche, dans certains secteurs, elle apparaît insuffisante (sous-investissements ou gaspillage des investissements - sous-capacités de la production post-capture.) D'autre part, de nouvelles stratégies productives sont constatées, lesquelles favorisent l'emploi de modes de pêche

destructeurs pour la ressource et touchant désormais de nouvelles espèces (poules - crevettes). Elles contribuent enfin au délaissement de la pêche pélagique côtière au profit de la pêche démersale, ce qui perturbe l'approvisionnement du marché local et fait craindre un accroissement du déficit en protéines alimentaires des populations. Devant la raréfaction des ressources les unités de pêche éprouvent de nombreuses difficultés et évoluent très vite vers un statut d'unité de survie génératrice de pauvreté promise à la disparition à plus ou moins long terme. Faut-il admettre cette évolution comme une transition inéluctable où faut-il la contrer en proposant d'autres alternatives ? Les alternatives pour les unités de pêche sont leur restructuration en des outils de production viables et développables. Par « *outil de production viable et développable* » il faut entendre : capable d'assurer un niveau de vie décent et en progression pour l'ensemble des membres de l'exploitation et des éventuels employés et capable de dégager un bénéfice d'exploitation pouvant être investi, en tout ou en partie, dans le capital de l'exploitation.

2.4. Les enjeux liés à la cohérence des politiques publiques

La forte extraversion du secteur halieutique en Afrique de l'Ouest ne peut assurer la durabilité socio-économique et environnementale de la pêche et conduit à des effets de chaîne, le déséquilibrant dans son ensemble, c'est-à-dire en amont et en aval.

La pêche en Afrique de l'Ouest, déterminée par les exportations et les accords commerciaux de pêche a atteint aujourd'hui des stades de surproduction et de surcapacité. Cette extraversion favorise également la surexploitation de certaines espèces de poissons ou crustacés, la déplétion de certaines espèces à haute valeur ajoutée (poissons nobles – crevettes -poules). Des risques de rupture biologique sont aujourd'hui constatés, avec des reconfigurations néfastes de l'habitat halieutique et des cadres environnementaux, fragilisés à plusieurs niveaux biologiques.

Enfin les débarquements sur le marché interne et sous-régional sont en constante diminution, la durabilité à moyen terme du commerce d'exportation est compromise, le segment de la transformation (une des sources de valorisation des productions) manque de matière première et par conséquent des moyens de son développement. Les conditions de la sécurité alimentaire des populations locales sont également de moins en moins réunies (produits trop chers ou rares). Les effets de chaînes sont la conséquence de stratégies inappropriées des acteurs de la pêche, largement encouragées par les États et conduisant à des jeux à sommes négatives. Les carences notées dans la gestion, la surveillance et l'aménagement des pêcheries prévues par le Code de la pêche en matière de pêche artisanale favorisent la surexploitation des ressources, les incitations à produire pour le seul marché d'exportation et l'usage de modes de pêche interdits. L'inexistence de contraintes à l'accès pour les pêcheurs artisanaux accentue ces phénomènes d'extraversion en même temps que les contradictions entre politique de pêche, politique de commerce et politique d'environnement. La non définition de politique claire de pêche au niveau des États, avec une vision clairement exprimée, des missions bien définies, des objectifs et plans d'actions pluriannuels conforte l'idée du pilotage à vue et de la gestion du quotidien dont font l'objet les secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest. Dès lors, il devient difficile d'envisager une harmonisation quelconque des politiques de pêche au niveau régional, besoin majeur pour une gestion durable des ressources halieutiques, notamment les stocks partagés. Par ailleurs, les effets parallèles ou consécutifs des plans d'ajustement structurel (PAS) misant tout sur l'équilibre des comptes extérieurs ont favorisé un peu plus la connexion du secteur à l'exportation. Les incidences de ces PAS conduisent à des stimulations exogènes qui renforcent la spéculation au détriment du développement durable des pêcheries et du potentiel de valorisation commerciale. D'autres stimulations

résultant de l'application des termes de la Convention de Lomé ont accentué les flux d'exportation de produits halieutiques de la sous-région en direction de l'Union européenne.

2.5. Les enjeux liés à la participation des acteurs

Les acteurs qui interviennent dans le secteur de la pêche sont multiples et peuvent être présentés sous différentes catégories. Cependant, on peut distinguer sept grandes catégories : les organisations professionnelles de pêche, les Etats, les organisations intergouvernementales, les organisations internationales, les partenaires au développement, les institutions de recherche, les ONG et associations de développement.

De part leur mission propre, leur constitution interne, leurs enjeux, leurs contraintes, ils se retrouvent parfois en collaboration, en concurrence, en affrontement, en position de domination ou de faiblesse (etc.), les uns par rapport aux autres.

Comprendre et analyser ces jeux d'acteurs est primordial comme prémisse au montage d'un vaste réseau d'acteurs. Nous avons donc essayé, par rapport à chaque catégorie d'acteurs, de décortiquer leur environnement selon trois dimensions importantes : leurs principales difficultés et contraintes, leurs principaux atouts et leurs enjeux. Cette analyse effectuée par catégorie d'acteurs est nécessaire pour dégager des champs d'action que peut investir un réseau voulant fédérer, accompagner et mettre en relation les acteurs de la pêche.

2.5.1 Les organisations professionnelles de pêche

Dans cette catégorie, on distingue trois grandes catégories d'organisations :

- Les organisations professionnelles de pêche artisanale :
 - o Les organisations professionnelles de pêcheurs
 - o Les organisations professionnelles de transformation artisanale
 - o Les organisations professionnelles de mareyage
- Les organisations professionnelles de pêche industrielle
- Les organisations des professions annexes

Leurs principales difficultés et contraintes :

- Accaparement et instrumentalisation des organisations par certains de leurs membres, l'Etat et certaines ONG,
- Faiblesse de la démocratie interne (redevabilité, transparence, etc.),
- déficit de communication,
- insuffisance des capacités professionnelles et stratégiques

Leurs principaux atouts

- Leurs connaissances,
- Leur poids numérique,
- leur pouvoir potentiel de lobbying (une fois ensemble)

Leurs enjeux

- S'organiser professionnellement
- Garder des liens avec les autres acteurs (notamment les ONG, l'Etat, les partenaires financiers) pour bénéficier de flux de ressources
- Se faire entendre et influencer sur les décisions des gouvernements
- Intégrer la plus value économique créée pour les Etats locaux et les populations

2.5.2 Les Etats et Collectivités Décentralisées

Il s'agit des gouvernements représentés en général par le ministère chargé des pêches, du gouvernorat, de la préfecture ou de la sous-préfecture, de l'administration des pêches (centrale ou décentralisée) et des collectivités locales comme les communes et les communautés rurales. Mais il faut intégrer également les ministères du commerce et de l'environnement puisqu'ils sont en interaction. Effectivement les décisions prises et les actions entreprises dans un des trois secteurs influent sur les deux autres, d'où l'importance de leur mise en synergie pour une meilleure cohérence.

Leurs principales difficultés :

- Difficulté à remplir leur mandat et leur fonction de régulation
- Corruption
- Difficulté à faire face à des pays riches et/ou des institutions internationales qui leur dictent leur conduite

Leurs principaux atouts :

- Leur légitimité
- Leur pouvoir normatif
- Leur échelle d'intervention = propagation des réformes
- Leurs moyens d'intervention
- Leurs ressources humaines (quelquefois sous utilisées ou mal utilisées)

Leurs enjeux :

- (normalement) Remplir leur mission et leur rôle
- Garder leur indépendance et leur autonomie Veiller à une bonne régulation

2.5.3. Les organisations intergouvernementales et internationales

↳ Les organisations intergouvernementales

Il s'agit d'institutions créées et mandatées par les Etats les composant. Dans cette catégorie, on trouve les organisations intergouvernementales comme la Commission Sous régionale des Pêches (CSRPE), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Leurs principales difficultés :

- Souveraineté limitée : Les liens distants avec les autres acteurs
- Leur représentativité Leurs lourdeurs administratives et organisationnelles = super structures
- application et régulation Cloisonnement et marges de manœuvres étroites face aux États

Leurs principaux atouts :

- Leur statut sous régional
- Un ordre supra national

Leurs enjeux :

- Remplir leur mandat premier « politique régionale » en collaboration avec les différents acteurs
- Modalités de décisions plus participatives (prises en compte des intérêts des divers acteurs)
- Diffusion plus large de l'information
- Assurer une bonne régulation

↳ **Les institutions internationales**

Il s'agit des organisations internationales dont les stratégies et interventions peuvent avoir un effet sur le secteur des pêches. On peut citer la FAO, l'OMC, le PNUE et d'autres agences et programmes des Nations Unies.

Leurs principales difficultés :

- Leurs lourdeurs administratives et organisationnelles = super structures Les liens distants avec les autres acteurs
- Insuffisance de la prise en compte des réalités locales

Leurs principaux atouts :

- Leur statut international = meilleure synergie
- Leurs ressources...

Leurs enjeux :

- Arriver à faire face aux pressions externes notamment des pays dominants
- Assurer une bonne régulation
- Assurer une diffusion plus large de l'information
- Assurer des modalités de décision plus participatives (prise en compte des intérêts des divers acteurs)

2.5.4 Les partenaires au développement

Dans cette catégorie, on trouve les partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux des pays de la sous-région. On peut citer les services des coopérations française, hollandaise, japonaise ou suédoise, la Banque Mondiale, l'UE, la BAD etc....

Leurs principales difficultés :

- Les conditionnalités liées à leur aide
- Leurs lourdeurs administratives

Leurs principaux atouts :

- Leur capacité à mobiliser des fonds
- Leur professionnalisation et expertise

Leurs enjeux :

- Contribuer au développement des pays dits sous développés selon les lignes directrices dictées par leurs pays
- Promouvoir leurs visions et leurs valeurs en contre partie de leur financements = institutionnalisation

2.5.5 Les institutions de recherche

Il s'agit des institutions de recherche des pays de la sous-région ayant en charge la pêche comme le CRODT/ISRA au Sénégal, l'IMROP en Mauritanie, le CIPA en Guinée Bissau, le CNSHB en Guinée, l'INDP au Cap Vert. Dans cette catégorie s'y trouvent aussi les institutions des pays du nord qui font des recherches sur la pêche ou sur les pays de l'Afrique de l'Ouest comme les universités ou l'OCDE.

Leurs principales difficultés :

- Considération des acteurs de la base comme des acteurs de leur propre développement et non comme des objets de recherche
- Adéquation de leurs recherches avec les besoins exprimés par les acteurs concernés
- Mobilisation des ressources financières

- Cohérence de leurs recherches : ouvertures à d'autres dimensions de la recherche autres que les aspects biologiques
- Insuffisance de la diffusion des résultats de leurs recherches

Leurs principaux atouts :

- Leur expertise, leurs connaissances
- Leur légitimité

Leurs enjeux :

- Tendre vers la consolidation du lien entre recherche et réalité du « terrain »
- Elargir les résultats de leur recherche au plus grand nombre

2.5.6 Les Bureaux d'études

En tant que concepteur, les bureaux d'études ont un pouvoir certain en matière d'orientation des projets. Ultérieurement ce pouvoir perdure, voire s'accroît, en leur qualité soit de maître d'œuvre chargée de l'exécution, soit du suivi évaluation. Faisant partie par essence d'un autre univers, celui des bailleurs de fond finançant leurs travaux et des administrations mandataires, ils sont souvent peu au fait des réalités profondes du secteur. Leur participation directe à la vie institutionnelle du secteur est souvent symbolique mais leur influence est très réelle.

2.5.7 Les ONG et Associations de développement

Si de nombreuses ONG nationales existent en matière d'écologie en général et plus spécifiquement de protection de l'environnement littoral et marin, il existe peu d'organisations nationales s'intéressant directement à la pêche artisanale. Il s'agit des partenaires techniques et stratégiques d'appui au développement qui interviennent dans le secteur, comme ENDA, WWF, IUCN, ADPES etc.

Leurs principales difficultés :

- Compétition (d'où incohérence des interventions)
- Expertise insuffisante sur certaines questions
- Faiblesse au niveau de la démocratie interne
- Faiblesse de leurs capacités à mobiliser du financement sans perdre leur autonomie
- La position de concurrence face aux autres acteurs
- Leur instrumentalisation
- « Appât du gain pour survivre »
- Corruption
- Méconnaissance des politiques
- Approche « projet » qui réduit l'impact sur les politiques, les changements sociaux
- Proximité des organisations socioprofessionnelles sans pourtant une définition claire de leurs relations

Leurs principaux atouts :

- Leur positionnement « objectif » (dans l'idéal)
- Leur position de médiateur entre les différents acteurs
- Connaissance des réalités du terrain...

Leurs enjeux :

- Devenir une interface pour mettre en relation les différents acteurs
- Être le garde fou pour une meilleure régulation

3. Pourquoi la mise en place d'un réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest ?

Le REPAO a pour ambition de constituer un vaste réseau des acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest (pêcheurs artisans, pêcheurs industriels, transformateurs, mareyeurs, institutions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, partenaires au développement etc.) qui adhèrent et partagent la vision définie plus bas et acceptent de tendre vers des jeux à sommes positives consistant à concilier la recherche de compétitivité sur les marchés mondiaux, la satisfaction des besoins alimentaires des populations et la conservation durable des ressources halieutiques.

La constitution du REPAO en un réseau fort, cohésif et représentatif répond aux besoins :

- Sur le plan politique : de peser de tout son poids dans la prise en compte des intérêts des acteurs de la pêche tant au niveau national, sous régional qu'international.
- Sur le plan social, d'affermir le rôle des collectifs d'acteurs de la pêche artisanale, notamment celui des femmes dans une filière « pêche » dominée par les hommes ; de conférer un statut juridique aux acteurs économiques féminins – faire de leur profession une source-pouvoir entre leurs concurrents mareyeurs et les professionnels de la pêche.
- Du point de vue normatif, de renforcer les capacités économiques de cette profession pour assurer le passage progressif vers une économie durable et de valorisation de la pêche artisanale (à terme la maîtrise par les africains de toutes les phases de production de l'économie de la pêche et les moyens d'assurer la sécurité alimentaire des populations sous-régionales et la qualité des produits.).
- Du point de vue méthodologique : adapter les instruments et moyens du développement économique avec les réalités sociales diverses des acteurs de la pêche et promouvoir des exemples concrets et réalisables de politiques publiques participées.

Les **objectifs du REPAO** sont les suivants:

- Objectifs généraux :
 - Créer les conditions d'une dynamique régionale dans la gestion des ressources
 - Susciter et favoriser l'émergence de politiques concertées des pêches sous-régionales conciliant 3 dimensions : Valorisation commerciale / Gestion durable / Sécurité alimentaire.
- Objectifs participatifs :
 - Favoriser l'élaboration de politiques concertées et participées entre acteurs de la pêche,
 - Susciter la prise de conscience pour une gestion durable des pêcheries
 - Aider à la compréhension des contraintes et trouver les moyens pour rendre effective des formes de régulation entre acteurs
- Objectifs de recherche :
 - Améliorer l'état des connaissances des filières de la pêche en Afrique de l'Ouest et des nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les acteurs.

- Objectifs de formalisation et de dialogue politique:
- Contribuer à une meilleure cohérence des politiques dans le domaine des pêches, tant au niveau sectoriel, que national et sous-régional.

3.1. Le projet politique du REPAO

Une vision partagée du développement de la pêche en Afrique de l'Ouest :

Une pêche durable gérée de manière participative prenant en compte les aspirations et les droits des communautés de pêche, contribuant significativement aux économies nationales, soutenue par un engagement fort des Etats dans le cadre d'une coopération sous régionale, pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté par une bonne pratique du commerce et restaurer les pêcheries.

3.2. Les missions

- Faire de la pêche un des leviers de lutte contre la pauvreté pour les communautés de base dans une perspective de mieux contribuer au développement durable
- Favoriser l'émergence de politiques de pêche concertées et participatives, avec des acteurs disposant de suffisamment de capacités.
- Apporter plus de cohérence entre les marchés, les systèmes de production et la préservation des ressources halieutiques aux échelles locale, nationale, régionale et internationale.

3.3. Les objectifs

- Favoriser la coproduction de politiques des pêches durables, concertées et participatives.
- Favoriser l'émergence d'acteurs de la pêche disposant suffisamment de capacités pour assumer toutes leurs fonctions.
- Promouvoir la valorisation des produits halieutiques.
- Promouvoir des pratiques de commerce responsable, durable et équitable de produits halieutiques.

3.4. Les axes d'intervention

↳ Appui à la cogestion et à la gouvernance des pêches

Cet axe d'intervention revêt tout son sens avec les besoins de participation des acteurs dans les processus de régulation des activités de pêche et également avec la nécessité de promouvoir la transparence et l'éthique dans les relations entre acteurs. L'appui à la cogestion et à la gouvernance des pêches va permettre au REPAO de promouvoir dans les pays de la sous-région les espaces de concertation et de régulation à toutes les échelles. Il s'agit par exemples au Sénégal des conseils locaux des pêches et des cadres de concertation sur la réglementation des pêches.

L'appui à la cogestion et à la gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest va permettre ainsi au REPAO de promouvoir une approche participative, concertée, transparente, éthique dans le processus décisionnel à toutes ses échelles d'intervention. Il nécessite parfois au-delà de la promotion de cette approche de réformer l'environnement juridique et économique afin que le cadre institutionnel soit adapté à la transparence, à la participation et au respect d'une

éthique dans les affaires et les relations entre acteurs. Le REPAO pourra contribuer à la réforme de cet environnement juridique et économique.

↳ **Promotion de politiques cohérentes et durables dans le domaine de la pêche**

La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche est aujourd'hui un enjeu de taille en Afrique de l'Ouest. En effet, l'absence de cohérence dans les politiques mises en œuvre par les Etats contribue aux contradictions souvent notées dans les orientations sectorielles des politiques de pêche, entre les politiques sectorielles (par exemple politique de pêche, politique de commerce et politique de l'environnement), et aussi entre les politiques nationales et les politiques régionales.

Toutefois, des politiques peuvent être cohérentes avec des objectifs qui parfois s'opposent. Par exemple un Etat peut avoir dans sa politique de pêche comme objectif d'augmenter les recettes d'exportation de produits halieutiques et viser en même temps l'approvisionnement correct du marché national. C'est pourquoi la recherche de cohérence des politiques publiques dans le domaine de la pêche doit être un exercice de régulation collective impliquant toutes les catégories d'acteurs concernées dans un objectif de durabilité non un arbitrage réservé à une seule catégorie d'acteur.

Pour la pêche en Afrique de l'Ouest, le REPAO a identifié trois priorités en matière de recherche de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche :

- Cohérence des politiques sectorielles de pêche au niveau des pays

Il s'agit pour ce point de veiller à ce qu'un objectif du secteur de la pêche et les interventions des acteurs qui y sont liées ne sacrifie pas ou n'empêche pas l'atteinte d'un autre objectif majeur du secteur qui à la longue pourrait compromettre la durabilité économique, sociale ou environnementale.

À titre d'exemple, l'objectif d'augmentation des recettes d'exportation de produits halieutiques pour un pays ne doit pas conduire à une exploitation tous azimuts des espèces démersales côtières, qui, du reste sont menacées d'extinction. Car, à terme, c'est tous les acteurs qui seront perdants.

- Cohérence des politiques sectorielles nationales avec la politique de pêche

La recherche de cohérence des politiques au niveau national a pour objectif de concilier les objectifs des politiques sectorielles d'économie, de commerce ou d'environnement avec ceux de la pêche, dans le seul but d'arriver à une régulation concertée des interventions.

- Cohérence des politiques nationales de pêche dans la sous-région

Les pays de la sous-région ouest africaine partagent le même écosystème marin et les mêmes réalités socio-économiques (membres du groupe des PMA, des pays pauvres très endettés etc.)

C'est pourquoi la recherche de cohérence et parfois même l'harmonisation des politiques nationales est une nécessité pour la durabilité économique, sociale et environnementale de la pêche.

La création de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) a été un grand pas dans le sens d'une coopération des Etats dans le domaine de la pêche.

Cependant, pour arriver à une plus grande cohérence des politiques de pêche en Afrique de l'Ouest, il faudrait que toutes les catégories d'acteurs, dans une dynamique de concertation, arrivent à :

- Mettre en cohérence les conditions d'accès aux ressources halieutiques. Par exemple, il n'est pas justifiable que certains pays continuent d'appliquer le libre accès alors que d'autres exigent le paiement de licences ou permis de pêche. En matière d'accords de pêche avec les pays tiers, il faudrait nécessairement aller dans le sens d'une harmonisation des négociations et conditions d'octroi de licences de pêche aux navires étrangers.

- Définir des stratégies communes de conservation des ressources halieutiques. Les initiatives isolées en matière de conservation des ressources halieutiques ne peuvent avoir l'impact escompté. C'est pourquoi, il faudrait arriver à une stratégie régionale de conservation durable des ressources halieutiques qui passe par la limitation de l'accès aux espèces démersales côtières, l'harmonisation des périodes de repos biologique, la promotion de la coopération scientifique et en matière de suivi, du contrôle et de la surveillance.

↳ **Renforcement des capacités des organisations professionnelles de pêche artisanale et leur mise en réseau**

Il s'agit du renforcement des capacités techniques, politiques et organisationnelles des organisations professionnelles de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cet axe regroupe plusieurs sous axes qui peuvent être résumés comme suit :

- Renforcement des capacités de négociation
- Appui des professionnels pour le respect des normes sanitaires et d'hygiène pour les produits halieutiques
- Renforcement des capacités de lobbying et de plaidoyer
- Leur mise en réseau ou le renforcement des réseaux existants

↳ **Appui à la valorisation des produits halieutiques**

Devant des stocks halieutiques en déclin et face à des perspectives de marché peu claires, il faudrait que les producteurs mettent l'accent sur la recherche de valeur ajoutée comme alternative viable à l'exportation en l'état de produits halieutiques notamment sur le marché européen.

C'est pourquoi, il est important pour les pêcheries en Afrique de l'Ouest de promouvoir une meilleure valorisation des produits halieutiques, notamment par la transformation artisanale. Cet appui à la transformation artisanale va de l'amélioration des infrastructures, au renforcement des capacités en passant par la facilitation de l'accès au financement.

↳ **Appui au commerce responsable, durable et équitable**

Appuyer les acteurs pour un commerce responsable, durable et équitable, c'est les encourager à avoir des pratiques de pêche responsable et durable de telle sorte que les produits halieutiques qui sont proposés au commerce puissent être étiquetés voire écolabelisés produits provenant de « pêche responsable et durable ».

C'est aussi soutenir les acteurs de la pêche pour qu'ils aient un meilleur accès aux marchés.
Ceci passe par :

- Une meilleure compréhension des enjeux liés à la libéralisation du commerce sous l'égide de l'OMC.
- Une réduction des coûts et une amélioration des conditions de transport
- Une lutte contre la capture et la commercialisation des espèces immatures.
- La promotion de mesures incitatives pour l'approvisionnement des marchés nationaux.
- Le renforcement des réseaux de distribution et des moyens de conservation des produits halieutiques frais.
- Le développement de circuits de commercialisation des produits transformés.
- La promotion de la consommation locale des produits de la mer.